

Chemin des Clos 7 . CH-1024 Ecublens
Tél. +41-21-697 06 86 . Fax +41-21-697 06 85
ronald@angelionline.com

Madame
Anuta Pichon
Présidente du Conseil Communal
Ch. de Chantemerle 4
1024 Ecublens

13.02.2018

Madame,

Je voudrai vous faire connaître mes réflexions concernant l'avenir des finances de notre commune.

Je me base sur le budget 2018 et surtout sur le Plan des Investissement 2017-2022 et je constate en page 127 que le montant total net des investissements planifiés se monte à CHF.140'802'000 dont CHF.53'937'000 jusqu'en 2022.

Par ailleurs, dans le préambule de ce document, il est mentionné que l'autofinancement prévu en 2018 serait de CHF.2'040'100. En y ajoutant les recettes prévues par l'augmentation des impôts, soit CHF.1'368'000, nous arrivons à un total d'autofinancement d'environ 3.4 millions.

Cet autofinancement annuel n'est pas suffisant pour financer les investissements prévus. La solution serait donc une nouvelle augmentation importante des impôts et de l'endettement ou un report des investissements prévus.

Je vous laisse le soin, Madame la présidente, de porter cette lettre à l'attention du Conseil Communal.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



R. Angelil

Annexe II

Jean-Louis Radice
Route Neuve 14
1024 Ecublens

Ecublens, le 21 mars 2018

Madame
Anuta Pichon
Présidente du Conseil communal
Chemin de Chantemerle 4
1024 Ecublens

Démission du Conseil communal d'Ecublens

Madame la Présidente,

Conformément à l'usage, et pour faire suite au résultat de l'élection complémentaire à la Municipalité du 18 mars dernier, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil communal à l'échéance de l'assermentation qui m'autorisera à rejoindre dite Municipalité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède et en vous formulant mes vœux les meilleurs pour la suite de la législature, je vous présente, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.


Jean-Louis Radice

Charly Rothen
Rte Neuve 81
1024 Ecublens

Madame
Anuta Pichon
Présidente du Conseil Communal
Chemin de Chantemerle 4
1024 Ecublens

Ecublens, le 29 janvier 2018

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau du Conseil communal,

Pour donner suite à mon téléphone du 24 janvier à Madame Pichon, Présidente, je vous confirme ma décision de renoncer à ma fonction de secrétaire adjoint du Conseil communal avec effet au 31 janvier 2018.

Au Conseil communal depuis 1978, il est temps pour moi de quitter ce poste, et ce pour des raisons de santé.

Arrivé à Ecublens en 1969 pour le remplacement d'un instituteur, j'ai eu le plaisir et la fierté de travailler au Pontet comme enseignant pendant 39 ans. Dès mon mariage en 1971, j'ai pu habiter cette commune qui m'a accordé la bourgeoisie et que je n'ai plus quittée. J'ai ainsi pu côtoyer de nombreuses personnes attachantes qui ont contribué à mon enrichissement et épanouissement personnels.

Je garderai de toutes ces années passées au Conseil un lumineux souvenir, ayant eu un contact empreint de franchise, voire d'amitié, avec tous les groupes politiques.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'expression de ma parfaite considération.

Charly Rothen



Copie à Monsieur Christian Maeder, Syndic

Annexe IV

Didier Lannaz
Rte du Bois 32
1024 Ecublens

Madame la Présidente
du Conseil Communal
Anuta Pichon
Ch. de Chantemerle 4
1024 Ecublens

Ecublens, le 16 janvier 2018

Objet : démission de la municipalité.

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction de municipal en charge de l'urbanisme et mobilité pour des raisons principalement professionnelles au 31 janvier 2018. En effet, ces derniers mois des événements, qu'ils soient professionnels ou politiques, ont orienté ma décision de poursuivre ma carrière au sein de mon entreprise plutôt que politique.

Je garde un excellent souvenir de notre collaboration tout au long de ces années.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente mes sincères salutations.



Didier Lannaz

Annexe V

Gaëlle Weissert
Chemin de la Cocarde 5B
1024 Ecublens
079/447.01.71

**Bureau du conseil communal
d'Ecublens**
p.a. Greffe municipale
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 07 février 2018

Candidature comme secrétaire suppléante

Madame, Monsieur,

Après dix ans d'expérience comme employée administrative pour des sociétés pétrolières ; il est temps pour moi de relever de nouveaux défis. Il y a peu j'ai démarré une carrière d'indépendante à 50 % et je recherche une activité complémentaire qui me permettra de continuer à mettre en pratique mes années d'expérience dans le domaine administratif tout en œuvrant pour le bien communal. Le poste de secrétaire suppléante correspond tout à fait à cet objectif. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'œuvrer lors de dépouillements d'élections communales ou cantonales et j'ai pu comprendre le fonctionnement d'un conseil communal par l'intermédiaire de mon mari, conseiller communal depuis plusieurs années et ancien président du conseil. J'ai acquis durant ma carrière un grand sens de l'organisation, de la minutie et de la discrétion afin de mener à bien les tâches et les projets qui m'ont été attribués. Je m'adapte rapidement à mon environnement et mon sens de l'équipe est un atout pour une collaboration de groupe.

Mes qualités :

- Polyvalente
- Autonome
- Organisée

Je souhaite pouvoir compléter votre équipe au bureau du conseil afin de m'épanouir au niveau professionnel en tant que jeune maman, apporter aux autres mon expérience et partager ma bonne humeur. Si vous le souhaitez, je serais ravie de compléter les informations que vous trouverez dans mon CV lors d'un entretien.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

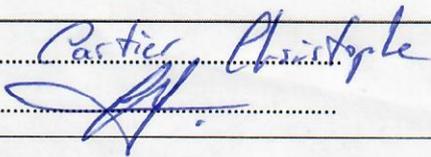

Gaëlle Weissert



Conseil communal
Ecublens VD

Préavis 2018/02
Réaménagement de la place de jeux des
Eserts - Demande de crédit de construction
Annexe VI

Ecublens VD, le 23 mars 2018

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : <u>Voeux</u>		
<p>Je désire que les portes d'accès au parc soient munies de ferme-porte et de poignée inversée, ouverture de la porte en poussant la poignée contre le haut.</p> <p>Ceci sécurisera en partie le site qui est complètement clôturé et évitera que les portes restent ouvertes.</p>			
Nom, prénom : <u>Partier, Christophe</u>			
Signature : 			

Voeu - Pour que la volonté des Ecublanaises et Ecublanaïsi soit entendue en matière de sortie du nucléaire

Nicolas Morel, 23 mars 2018

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le peuple suisse s'est exprimé très clairement, le 21 mai dernier, en faveur d'une sortie progressive du nucléaire, en approuvant à plus de 58% des voix la stratégie énergétique 2050. Dans notre commune, le pourcentage de OUI glissés dans l'urne s'est élevé à 73%.

Or aujourd'hui les autorités fédérales semblent faire fi de cette volonté claire de la population, et ont mis en consultation un projet de révision partielle de diverses ordonnances en lien avec l'énergie nucléaire et les risques qui y sont liés.

Cette révision prévoit ainsi notamment une baisse des exigences sécuritaires pour les centrales, entraînant une prolongation de leur durée d'exploitation, ainsi qu'une augmentation d'un facteur 100 de la dose de radiations admissible pour les accidents fréquents et rares, exposant la population à des risques radiologiques insensés.

Cela intervient par ailleurs au moment où le réacteur 1 de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité, vient d'être remis en route après 3 ans d'arrêt, malgré les fissures dans la cuve du réacteur. Il s'agit là encore d'une décision irresponsable, faisant courir un danger inutile à l'environnement et à la population de notre pays. Notre commune est située à 165 km environ (à vol d'oiseau) de la centrale de Beznau, et en cas d'accident grave par temps de bise, nous risquerions d'être fortement contaminés.

La consultation concernant cette révision d'ordonnances est ouverte jusqu'au 17 avril 2018, et particuliers, associations ou encore communes peuvent y répondre.

Au vu de tout cela, et étant donné que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise prévoit clairement que «[L'Etat et les communes] collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », nous souhaitons exprimer les voeux suivants:

1. Que la Municipalité se prononce quant à sa position sur le projet de révision d'ordonnances ;
2. Que la Municipalité réponde à la consultation, dans le sens du résultat exprimé par les urnes.

N. Morel.
Nicolas Morel.